



APPEL À LA VIGILANCE

Le Contaminant *Virtuel*

COVID-19 : Importantes modifications des mesures de prévention et de contrôle des infections en milieux de soins

Le 17 mars 2020

CONTEXTE

À la lumière des données scientifiques disponibles et des recommandations d'experts d'instances internationales reconnues, les mesures de prévention et de contrôle des infections émises antérieurement sont modulées. Le Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CIINQ) a mis à jour ses [recommandations intérimaires](#). Les précautions contre la transmission par gouttelettes et par contact, avec protection oculaire sont appliquées à l'égard d'un cas suspect de la COVID-19, à moins qu'il présente des critères de gravité.

RECOMMANDATIONS

Il est essentiel de prendre les mesures nécessaires à l'égard de cas suspects dès l'arrivée en milieu de soins.

1. Identifier les cas suspects de COVID-19 selon les critères cliniques et les critères d'exposition

- Critères cliniques : fièvre OU toux OU difficultés respiratoires
- ET
- Critères d'exposition :
 - histoire de voyage en pays étranger dans les 14 jours précédant l'apparition des symptômes OU
 - contact étroit avec un cas confirmé ou probable dans les 14 jours précédant l'apparition des symptômes OU
 - contact en laboratoire avec les prélèvements biologiques contenant du SARS-CoV-2

2. Appliquer les précautions appropriées

- Cas ambulatoires : précautions contre la transmission par gouttelettes et par contact, incluant une protection oculaire
- Cas présentant des critères de gravité à la salle d'urgence ou nécessitant une hospitalisation et pour les procédures à risque de générer des aérosols : précautions contre la transmission par voie aérienne et par contact incluant une protection oculaire

Les critères de gravité sont :

- Adulte : saturation inférieure à 93 % à l'air ambiant ou rythme respiratoire de plus de 30 à la minute
- Enfant : cyanose centrale ou saturation inférieure à 90 % à l'air ambiant ou détresse respiratoire grave ou signe de pneumonie avec diminution de l'état général

Note : un seul écouvillon est requis pour le prélèvement de la gorge, puis du nasopharynx; l'écouvillonnage nasopharyngé n'est pas considéré comme une procédure à risque de générer des aérosols.

3. Procéder à l'évaluation

- Valider les critères cliniques et les critères d'exposition afin de décider si une investigation est requise.
- En cas d'incertitude, quant aux critères d'exposition, consulter la Direction de santé publique.

4. Lorsque la recherche de COVID-19 est envisagée pour un cas suspect :

- Consulter le laboratoire de microbiologie de son établissement sur la procédure à suivre pour faire parvenir les spécimens requis.
- Remettre les [Consignes à suivre pour l'isolement à la maison](#) pour les personnes sous investigation.
- L'annonce du résultat, positif ou négatif, sera faite par la Direction de santé publique, sauf pour les cas hospitalisés, sous la responsabilité de l'équipe soignante.

...2

MODULE MALADIES INFECTIEUSES

Pour nous joindre par téléphone :
819 764-3264

Nicole Bouchard, poste 49405
Chantal Boulé, poste 49408
Nathalie Deshaies, poste 49410
Karine Deslongchamps, poste 49407
Isabelle Kirouac, poste 49406
Omobola Sobanjo, poste 49444

GARDE EN SANTÉ PUBLIQUE

Du lundi au vendredi, de 8 h à 16 heures,
composer le 819 764-3264, poste 49409
ou ligne sans frais : 1 855 764-5161

En dehors des heures ouvrables (demander la personne de garde en santé publique), Hôpital de Rouyn-Noranda : **819 764-5131**

Un télécopieur, À L'USAGE EXCLUSIF DES MEMBRES DU MODULE MALADIES INFECTIEUSES, permet la déclaration des maladies à déclaration obligatoire en toute sécurité : **819 764-4537**

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue

Québec



LIENS UTILES

[Page web du MSSS sur COVID-19](#): à l'intention des professionnels de la santé, cette page est mise à jour quotidiennement.

[Définition de cas](#) de l'Agence de santé publique du Canada.

[Conseils aux voyageurs](#)

[État de situation de l'Organisation mondiale de la santé](#)